



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

médecins

Question écrite n° 69672

## Texte de la question

M. Jean-Marie Sermier attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur la démographie médicale. Nombreux sont nos concitoyens qui sont aujourd'hui inquiets, surtout en milieu rural, devant la dégradation de l'offre de soins consécutive à la baisse régulière du nombre de médecins dans notre pays. À terme, c'est toute la qualité de notre système de santé qui s'en trouve menacée. Le numerus clausus actuel (7 000 étudiants en deuxième année de médecine) a certes été relevé, mais reste très insuffisant. Il est donc à craindre que cette situation ne mette extrêmement longtemps à se résorber. Pour analyser les dispositifs incitatifs susceptibles de remédier à ce déficit démographique, le professeur Berland a donc été chargé, par le ministre des solidarités, de la santé et de la famille, de conduire une étude à ce sujet à la tête d'une commission spécifique. Concernant les études médicales, le professeur Berland propose de transformer de manière urgente les épreuves classantes nationales en épreuves classantes interrégionales et de réviser totalement les filières de formation de l'internat ; concernant l'installation, il suggère une aide financière pour les étudiants en médecine qui s'engagent à exercer dans les zones déficitaires ; enfin, concernant l'exercice médical, il propose d'encourager les cabinets de groupe et de mettre en place rapidement le statut de collaborateur libéral. L'intention est bonne. Mais l'État recèle des rapports qui n'ont jamais reçu le moindre début d'application. La crainte est forte de voir le rapport Berland finir de même. Devant l'urgence de la situation, il souhaiterait connaître les mesures qu'il ne manquera pas de prendre et le calendrier envisagé pour résorber ce déficit démographique au plus vite.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Marie Sermier](#)

**Circonscription :** Jura (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 69672

**Rubrique :** Professions de santé

**Ministère interrogé :** santé et solidarités

**Ministère attributaire :** santé, jeunesse et sports

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 12 juillet 2005, page 6792